



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de la vieillesse

Question écrite n° 63650

Texte de la question

M Jean-Claude Mignon appelle une nouvelle fois l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur les préoccupations des retraites et personnes âgées. Il lui demande si le Gouvernement entend prendre en considération les attentes du troisième âge, qui peuvent se résumer en trois points : 1o le souhait de l'indexation des pensions vieillesse sur un indice évolutif, permettant une évolution parallèle du pouvoir d'achat des retraites et des salaires ; 2o une revalorisation spécifique plus importante pour les un million trois cent mille personnes âgées qui, à plus de soixante-cinq ans, vivent actuellement avec le seul minimum vieillesse, égal à 3 000 francs par mois ; 3o l'organisation d'un débat parlementaire sur le problème de la prise en charge des personnes âgées dépendantes.

Texte de la réponse

Reponse. - Les difficultés financières que connaissent et vont connaître, dans l'avenir, nos régimes de retraite, ont conduit le Gouvernement à engager, sur la base du « Livre blanc », une concertation avec les partenaires sociaux sur les perspectives de l'ensemble de nos régimes de retraite qui a confirmé qu'en aucun cas le régime de répartition en serait remis en cause. Au cours de la décennie écoulée, les gouvernements successifs sont parvenus à maintenir le pouvoir d'achat des retraites. En effet, les prix ont progressé de 67,4 p 100 entre 1981 et 1991. Or, au cours de la période, les revalorisations cumulées des pensions du régime général se sont élevées à 67,7 p 100 et le montant du minimum vieillesse a été relevé de 93,7 p 100. Le pouvoir d'achat d'une pension liquidée en 1981 a donc été strictement préservé jusqu'en 1992 et celui du minimum vieillesse a progressé de plus de 15 p 100. À cette importante garantie s'ajoute l'ensemble des mesures favorables aux retraites prises depuis une dizaine d'années : abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans, création de minima de pensions dans la plupart des régimes, relèvement du taux de la pension de réversion, mensualisation des pensions. Le Gouvernement entend à l'avenir préserver le pouvoir d'achat des pensions et est favorable à ce que, lorsque la situation de l'économie le permet, les retraites soient associées à son progrès. Cependant, le retour à une règle d'indexation des pensions sur les salaires bruts entraînerait un alourdissement des dépenses de retraite, qui peserait de manière peu supportable sur le revenu des actifs. Avec l'allongement de la durée de vie, conséquence des progrès médicaux, de l'amélioration du niveau de vie et de la protection sociale, le nombre de personnes très âgées s'accroît rapidement et, avec lui, le phénomène de dépendance des personnes très âgées qui pose des problèmes familiaux, financiers et sociaux, et qui constitue une question de société pour cette fin de siècle. Cette évolution démographique va se poursuivre et il convient d'être en mesure de faire face à cette perspective et d'améliorer les conditions de prise en charge des personnes âgées dépendantes. Depuis 1981, le Gouvernement mène une politique active pour répondre aux besoins de ces personnes, tant au niveau de la médicalisation des établissements et services qu'à celui des aides à domicile. Cependant, la dépendance des personnes âgées est un problème complexe, puisqu'il met en jeu des financements d'origines diverses : État, sécurité sociale, collectivités locales. Plusieurs propositions ont été enregistrées au cours de ces dernières années : celle du groupe de travail parlementaire présidé par M Boulard, ainsi que celle de la commission du plan présidée par M Schopflin. La difficulté de ce sujet justifie le souhait du Gouvernement de procéder à son

examen attentif. Nos concitoyens ne comprendraient pas, en effet, que les pouvoirs publics agissent de manière hative dans un domaine aussi important. Cependant, le Gouvernement est disposé à aller de l'avant en cette matière, pourvu que les financements nécessaires puissent être trouvés. C'est ce à quoi il s'attache activement dans la période actuelle.

Données clés

Auteur : [M. Mignon Jean-Claude](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63650

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 1992, page 5046